

Rapport du président du jury du concours d'attaché territorial - Session 2020 reportée à 2021 -

1- Le cadre national

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour l'ensemble de la France, le concours est organisé, à l'échelon régional ou interrégional, par neuf CDG métropolitains et quatre CDG ultramarins.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites sont identiques pour l'ensemble des CDG.

La dernière session remonte à 2018, le concours ayant une périodicité d'organisation de deux ans.

Dans le contexte de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, les Centres de gestion ont décidé le report de la session 2020 à 2021.

2- Le concours 2020 (reporté à 2021) – Auvergne-Rhône-Alpes

Le calendrier

Retrait des dossiers (dates nationales)	du 24 mars au 27 mai 2020
Clôture des inscriptions (date nationale)	04 juin 2020
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	19/11/2020 Report au 22/06/2021
Résultats d'admissibilité	23 septembre 2021
Épreuves orales d'admission	du 18 octobre au 22 octobre 2021
Résultats d'admission	10 novembre 2021

Les principaux chiffres de la session 2020-reportée à 2021

	Externe	Interne	3e concours	TOTAL	session 2018	session 2016	session 2014
Postes	117	65	38	220	180	200	190
Inscrits	1 167	1 533	278	2 978	3 961	4 790	5 239
Présents	464	903	175	1 542	2 165	2 593	2 922
Admissibles	153	146	60	359	364	388	387
Admis	110	67	37	214	177	200	190

Les concours sont ouverts dans les cinq spécialités : "Administration générale", "Gestion du secteur sanitaire et social", "Analyste", "Animation", "Urbanisme et développement des territoires".

Les chiffres détaillés de la session sont présentés en annexe.

- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 220 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en hausse par rapport à la session 2018. Le nombre de postes est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutements sur le grade au cours de l'année précédant le concours.

- Le **nombre d'inscrits** est en revanche en baisse. On compte, en 2020, 983 inscrits de moins qu'en 2018.

- Le **taux d'absentéisme** est globalement en hausse (48,2% en 2020 contre 45,4% en 2018). Il est surtout marqué au concours externe, où il atteint 60,2% alors qu'il était de 53,6% lors de la session 2018. Il est en revanche légèrement en baisse au concours interne (41,1% en 2020 contre 42,4% en 2018).

- La **sélectivité** des concours est variable selon les voies et selon les spécialités mais est moins élevée que les années précédentes, surtout pour le concours externe. On compte seulement 3,9 candidats présents pour 1 poste au concours externe ; 13,8 candidats présents pour 1 poste au concours interne et 4,6 candidats présents pour 1 poste au 3^e concours.

Le profil des candidats

Les données suivantes portent sur les candidats présents aux épreuves écrites.

- **sexe** : le taux de féminisation des concours est en légère hausse par rapport aux précédentes sessions, les femmes représentant 70% des candidats au concours externe, 79% au concours interne et 80% au troisième concours.

- **âge** : les moins de 30 ans sont largement majoritaires au concours externe : 71% des candidats. Les 40 ans et plus représentent 50% des candidats au concours interne et 60% au troisième concours

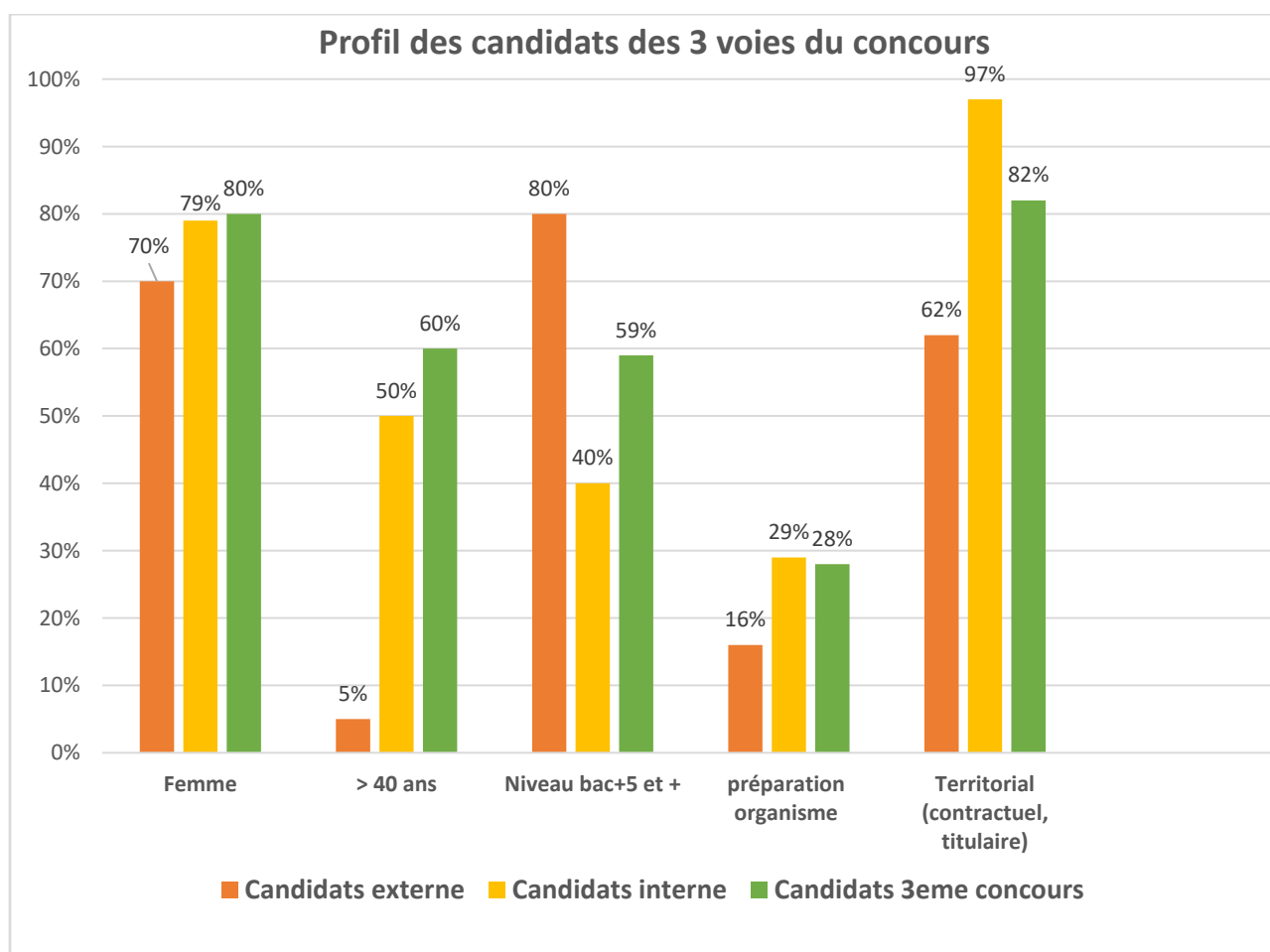
- **niveau d'étude** : 80% des candidats au concours externe détiennent un diplôme bac+5 au moins, une proportion stable par rapport à la session précédente. 26% des candidats du concours interne déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 40% un diplôme bac+5 au moins. Au troisième concours, 22% des candidats déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 59% un diplôme bac+5 au moins.

- **situation professionnelle** : 62% des candidats au concours externe exercent déjà dans la fonction publique territoriale (48% ont un statut de contractuel), 15% sont étudiants et 8% en recherche d'emploi. Chez les candidats du concours interne, les rédacteurs territoriaux représentent 71% des candidats, les adjoints administratifs 11% et les attachés contractuels 17%.

Enfin, 82% des candidats au troisième concours exercent déjà dans la fonction publique territoriale, 9% sont en poste dans le secteur privé, 3% sont en recherche d'emploi.

- **suivi d'une préparation** : 29% des candidats présents au concours externe déclarent avoir suivi une préparation spécifique au concours auprès d'un organisme, 29% au concours interne et 28% au troisième concours.

Le profil des candidats présents



3- Les épreuves d'admissibilité

Les épreuves écrites se déroulent dans trois centres d'examen, à Villeurbanne (69), Sainte-Foy-lès-Lyon (69) et Clermont-Ferrand (63).

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. Celle-ci est effectuée par une centaine de correcteurs environ.

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet du CDG69, à la rubrique « Concours et examens » <http://www.cdg69.fr/>
Les sujets en ligne ne comportent pas d'indications de correction.

Le concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves écrites.

La composition sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales (durée 4 h, coefficient 3)

Cette première épreuve est commune aux différentes spécialités.

Le sujet de la session 2020 est ainsi libellé : *Quel rôle les collectivités territoriales peuvent-elles jouer en faveur de la santé des habitants ?*».

Ce sujet, s'il s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire et suppose du candidat qu'il traite du rôle des collectivités territoriales dans la gestion de cette crise, fait aussi référence à d'autres enjeux de politique publique, notamment la question des inégalités d'accès aux soins avec, par exemple, la lutte contre les « déserts médicaux » ainsi que les problématiques liées à la « santé environnementale », la montée des enjeux environnementaux ayant partie liée avec les préoccupations sanitaires liées à la pollution de l'air, au bruit et à l'environnement urbain en général.

Le jury estime que le sujet est adapté à l'épreuve, tant au regard des connaissances des enjeux territoriaux attendues d'un futur attaché territorial que des nécessaires aptitudes à l'argumentation. Le jury regrette que beaucoup de copies présentent des connaissances exposées de manière scolaire, avec peu d'argumentation et de cohérence au regard de la problématique, mais aussi beaucoup d'approximations sur la définition des enjeux. Les copies font ressortir une méconnaissance de l'articulation des compétences entre l'état et les collectivités territoriales. Par ailleurs, l'orthographe, la syntaxe et le style de nombreuses copies sont relativement faibles. Il est important de rappeler que conformément à la note de cadrage, les qualités rédactionnelles jouent un rôle déterminant dans l'évaluation de la composition.

La moyenne des copies s'établit à **8,81** sur 20 et est supérieure d'un point à celle de la dernière session. Au total des spécialités, on compte 3% de notes strictement inférieures à 5 sur 20 et donc éliminatoires. 35% des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 10.

La note dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)

Les thématiques des sujets de la session sont les suivantes :

<i>Spécialité</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Dossier</i>
Administration Générale	La déontologie et la transparence de la vie politique locale.	12 documents 39 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	La prise en compte de la santé mentale par les communes en milieu urbain.	9 documents 39 pages
Analyste	La mise en place du télétravail dans les collectivités territoriales	11 documents 39 pages
Animation	L'action des communes en faveur de l'égalité filles / garçons.	12 documents 36 pages
Urbanisme et développement des territoires	La place de l'art et des artistes dans le projet urbain.	12 documents 38 pages

Les correcteurs ont estimé que la plupart des sujets étaient intéressants et d'actualité ou intemporels. Les corpus documentaires étaient complets, accessibles et sans difficulté particulière.

Le formalisme de la note est plutôt bien respecté, avec cependant un oubli des références juridiques dans de nombreuses copies. La plupart des candidats ont su maîtriser leur temps (très peu de copies blanches ou gravement inachevées). Toutefois, l'introduction est souvent trop succincte avec une problématique inexistante ou insuffisamment travaillée, menant à un plan simpliste et une absence de fil conducteur. Les correcteurs regrettent également que des candidats perdent de vue qu'ils doivent se positionner en tant qu'attaché territorial et informer un destinataire, certains ayant adopté des prises de position inappropriées. De nombreux candidats ont également des difficultés à sélectionner les informations pertinentes pour présenter une note équilibrée et structurée. De nombreuses copies sont donc trop superficielles et manquent de profondeur et d'analyse. Les correcteurs ajoutent enfin que le niveau d'orthographe, de grammaire et de syntaxe est assez faible.

La note moyenne à l'épreuve s'établit à 8,97/20, selon les spécialités, entre 8,86/20 en « administration générale » et 12,96 dans la spécialité « Analyste ». 100% des candidats en « Analyste » ont une note supérieure ou égale à 10,00 ; 36,90% en « Administration générale » obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00 et 50 % dans la spécialité « Animation ».

Le concours interne et le troisième concours

Le rapport dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)

L'admissibilité au concours interne et au troisième concours repose sur cette unique épreuve. L'intitulé souligne la dimension professionnelle de l'exercice demandé, le rapport, rédigé à l'aide d'un dossier mais également à partir des connaissances propres des candidats, devant permettre de dégager des « solutions opérationnelles appropriées ».

Les thématiques des sujets de la session 2020 sont les suivantes :

<i>Spécialité</i>	<i>Thèmes</i>	<i>Dossier</i>
Administration Générale	Les enjeux du recrutement au sein des collectivités territoriales.	14 documents 38 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Le rôle des communes dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes.	13 documents 38 pages
Analyste	Les réseaux d'objets connectés permettant d'optimiser les politiques publiques.	11 documents 38 pages
Animation	La prise en charge des enfants en situation de handicap pendant les temps périscolaires et extrascolaires.	10 documents 40 pages
Urbanisme et développement des territoires	Le rôle de l'urbanisme dans la préservation de la biodiversité.	13 documents 38 pages

Les correcteurs ont estimé que les sujets étaient intéressants et d'actualité, au cœur des préoccupations actuelles. Les documents, provenant de sources diversifiées, ne présentaient pas de difficultés particulières.

Le niveau général des candidats varie en fonction des spécialités, mais les correcteurs estiment que le niveau global est correct dans la plupart des spécialités, avec très peu de copies hors sujet et un formalisme respecté. Toutefois, l'introduction est souvent trop courte et la problématique trop fréquemment absente ou peu travaillée. Dans la première partie de l'épreuve, les correcteurs soulignent un manque d'analyse et de réflexion, le sujet étant souvent survolé. Les candidats ont également des difficultés à hiérarchiser les informations et à structurer les idées des documents, omettant parfois des informations essentielles. Dans la deuxième partie de l'épreuve, la méthodologie n'est pas suffisamment maîtrisée et les copies sont souvent trop scolaires. Les candidats ont en effet des difficultés à proposer des solutions opérationnelles concrètes à adapter à la réalité en raison d'un manque de connaissances personnelles et de mise en perspective.

Au concours interne, la moyenne générale de l'épreuve s'établit selon les spécialités entre 7,98 en « gestion du secteur sanitaire et social » et 10,27 en « analyste ». Entre 20% (en « gestion du secteur sanitaire et social ») et 53,85% des candidats en « analyste » obtiennent une note au moins égale à 10,00.

La note moyenne des candidats au troisième concours est globalement supérieure à celle des candidats en interne (10,03). Si les deux notes moyennes sont quasiment identiques en « Administration générale » (9,67 contre 9,5), la note moyenne est supérieure dans toutes les autres spécialités (cf. en annexe les chiffres détaillés de la notation des épreuves écrites).

L'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide de d'annuler 5 copies du concours externe et 2 copies du concours interne, qui contreviennent clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat. En effet, il était indiqué sur la note « informations importantes aux candidats », précisé lors du discours et indiqué sur la page des consignes du sujet que le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni initiales, ni numéro de convocation, ni nom de la collectivité employeur, de la commune de résidence ou du lieu de la salle d'examen, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe. Il est également précisé que « seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif. Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury ». Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement ces consignes d'anonymat des copies.

Le jury, après avoir pris connaissance des principales données de la session, examine les propositions de notes formulées par les correcteurs de l'épreuve écrite.

Il arrête ensuite définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par spécialité. Le seuil le plus bas est de 10 sur 20. Il établit la liste des candidats déclarés admissibles.

Toutes voies confondues, le jury retient 359 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 220 postes, soit une proportion de moins de deux candidats pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 32,97% des candidats présents au concours externe passent le cap de l'admissibilité, pour 16,17% des candidats du concours interne et 34% des candidats du troisième concours.

4- Les épreuves d'admission

Les épreuves orales d'admission se déroulent dans les locaux du Cdg69 à Sainte Foy-lès-Lyon sur 5 jours.

Les épreuves d'entretien sont conduites par les membres du jury constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges réglementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Le décret n° 2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale suspend les épreuves de langue et, pour l'externe, reporte le coefficient sur l'entretien.

L'épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 5 (pour cette session, contre 4 hors contexte Covid) sur un total de 12 au concours externe, coefficient 5 sur un total de 9 au concours interne et troisième concours.

La durée de l'épreuve, qui était de 20 minutes en externe et 25 minutes en interne et 3^e voie, est désormais de 25 mn dans les trois voies.

L'épreuve d'entretien du concours externe a été modifiée, à l'image de celle d'autres cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale (décret n°2008-238 du 3 avril 2018). L'épreuve débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. Les candidats titulaires d'un doctorat ont également la possibilité de présenter leurs travaux de recherche. Lors de son inscription, chaque candidat constitue et transmet une fiche individuelle de renseignements au service organisateur du concours à une date fixée par celui-ci. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation, la fiche de présentation n'étant pas notée.

Au troisième concours, les membres du jury disposent d'un document retraçant l'expérience professionnelle du candidat, remis par celui-ci au moment de son inscription au concours. Ce document n'est pas noté en tant que tel./

Dans les trois voies, l'entretien débute par une présentation de 10 minutes au plus par le candidat de de son parcours de formation et /ou de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'attachés appelés à servir dans une diversité de métiers : culture générale administrative et territoriale, connaissances dans la spécialité et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, motivation professionnelle, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Si quelques très bons candidats se dégagent, le jury constate que les connaissances sont souvent trop scolaires et manquent de profondeur et de mise en perspective. Le jury note également que les candidats issus de petites collectivités possèdent souvent un bagage territorial important contrairement à ceux qui proviennent de grandes collectivités qui restent souvent trop cantonnés à leur « cœur de métier » et ne maîtrisent pas assez précisément les connaissances administratives générales attendues d'un futur attaché, par exemple en matière d'organisation institutionnelle, de gestion des ressources humaines ou de procédure budgétaire. Il est également fortement conseillé aux candidats, en vue de la préparation de l'épreuve, d'opérer une veille sur l'actualité des collectivités territoriales, en consultant régulièrement la presse professionnelle territoriale et en s'inscrivant à des newsletters, par exemple.

Au concours externe, le jury remarque que les candidats jeunes diplômés ont difficilement pu combler les 10 minutes de présentation de leur parcours et qu'une durée intermédiaire entre 5 et 10 minutes serait suffisante. Il souligne toutefois l'intérêt bénéfique de cette présentation qui permet de situer le candidat et de structurer l'entretien par la suite. Le jury remarque également que de nombreux candidats externes ont déjà une vision très précise de leur projet professionnel. En outre, les candidats externes déjà en place dans des collectivités n'ont pas toujours été les mieux préparés. Le jury déplore l'absence de préparation de certains candidats, même si certains parmi eux ont fait preuve d'une bonne aisance.

Au concours interne et au 3^e concours, le jury salue globalement un niveau de préparation assez élevé de la présentation du parcours des candidats où certains se démarquent avec de vrais projets professionnels. D'autres peinent toutefois à s'extraire de leur spécialité ou du processus de leur collectivité. En outre, le jury regrette que les candidats les plus âgés se présentent souvent pour une validation de leurs acquis et non pour se projeter professionnellement. Le jury cherche en effet à évaluer la personnalité du candidat dans la manière dont il évoluerait dans un collectif de travail ou face à des solutions de management. Le jury souligne également que les connaissances générales restent trop souvent théoriques et superficielles, là où les candidats issus des plus petites collectivités se démarquent particulièrement.

Au concours externe, la note moyenne en « Administration générale » est légèrement plus élevée qu'à la dernière session (11,68 contre 11,15), et la proportion de candidats obtenant au moins 10 sur 20 à l'épreuve augmente (72,22% contre 65,41%). Selon les spécialités, la note moyenne s'établit entre 8,60 en « Urbanisme et développement des territoires » et 13,50 en « Analyste ».

Au concours interne, la note moyenne de l'épreuve varie, selon les spécialités, de 8,93 en « Urbanisme et développement des territoires » à 12,64 en « Analyste ».

Au troisième concours, la note moyenne en « Administration générale » est plus basse qu'en 2018 mais toujours plus élevée qu'en 2016 (12,31 contre 13,36 en 2018 et 11,57 en 2016). Les notes moyennes des différentes spécialités du troisième concours sont supérieures à celles des voies interne et externe, hormis dans la spécialité « Analyste » (cf. les chiffres de notation des épreuves d'entretien en annexe).

L'admission

Conformément au décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le jury peut transférer jusqu'à 25% du nombre total des postes offerts dans chaque spécialité vers le concours externe et/ou le concours interne, le troisième concours ne pouvant pas bénéficier de ce transfert de postes.

38 postes sont ainsi théoriquement transférables en « Administration générale », 5 postes en « Gestion du secteur sanitaire et social », 3 postes en « Analyste », 4 postes en « Animation » et 7 postes en « Urbanisme et développement des territoires ».

Le jury décide d'utiliser, le cas échéant, cette possibilité afin d'harmoniser le niveau de l'admission au concours d'une voie à l'autre au sein d'une même spécialité. En application de cette règle, le jury décide de transférer :

- 2 postes du concours externe vers le concours interne dans la spécialité « Gestion du secteur sanitaire et social » ;
- 1 poste du concours externe vers le concours interne dans la spécialité « Analyste ».

Au regard du niveau des candidats, le jury ne pourvoit pas la totalité des postes ouverts. 2 postes dans la spécialité « Gestion du secteur sanitaire et social » et 4 postes dans la spécialité « Urbanisme et développement des territoires » ne sont pas pourvus. Les seuils d'admission dans toutes les voies et toutes les spécialités sont compris entre 10,00 et 14,56 sur 20 (cf. les « chiffres de la session » en annexe). Dans la spécialité « Administration générale », c'est au concours interne que le seuil d'admission est le plus élevé.

Le profil des lauréats

- **sexe** : la proportion de femmes parmi les lauréats est élevée : 82,7% contre 70,5% des candidats présents à l'écrit au concours externe, 80,6% contre 78,7% des candidats présents à l'écrit au concours interne, et 89,2% contre 80,1% des candidats présents à l'écrit au troisième concours.
- **niveau d'étude** : les titulaires d'un diplôme bac+5 ou plus représentent 80% des lauréats du concours externe (pour 79,7% des candidats présents à l'écrit). Au concours interne, la part des lauréats titulaires d'un bac+5 est de 55,2% (40,2% des présents à l'écrit), soit 17,7 points de plus qu'à la session 2018. Au troisième concours, les lauréates représentent 54,1% des candidats (moins que la part des présents à l'écrit qui est de 59,1%).
- **situation professionnelle** : 16,4% des lauréats du concours externe ont le statut d'étudiant (soit une variation de -3,4 points par rapport à la session 2018) pour 14,7% des candidats présents à l'écrit. Les candidats exerçant déjà en collectivité territoriale représentent 61,8% des lauréats et des présents à l'écrit du concours externe. Au troisième concours, 91,9% des lauréats sont en réalité déjà en poste en collectivité territoriale (82,4% des présents à l'écrit).
- **suivi d'une préparation** : 22,7% des lauréats au concours externe déclarent avoir suivi une préparation au concours auprès d'un organisme (pour 16,2% des présents aux écrits), 35,8% au concours interne (28,8% des présents) et 40,5% au troisième concours (28,4% des présents).

5- Conclusion

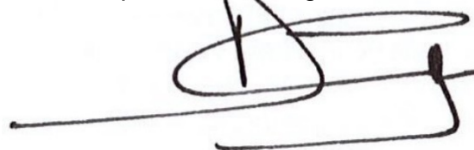
Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. Le Président du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 14 décembre 2021

Le Président du jury

Damien COMBET

Maire de Chaponost (69)
Vice-président du cdg69



CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – LES CHIFFRES DE LA SESSION 2020

		Postes ouverts	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuil admissibilité / 20	Présents admission	Seuil admission / 20	Admis
Administration générale	Externe	80	828	339	110	10	108	10,48	80
	Interne	45	1119	647	103	12,5	99	12,11	45
	3e voie	25	188	118	35	10,75	34	11,72	25
	Sous-total	150	2135	1104	248		241		150
Gestion du secteur sanitaire et social	Externe	11	90	29	10	10	10	10	7
	Interne	6	161	95	11	10,5	11	10	8
	3e voie	3	26	16	8	11	8	14,56	3
	Sous-total	20	277	140	29		29		18
Analyste	Externe	5	16	6	4	10	4	11,58	4
	Interne	3	19	13	7	10	7	11,94	4
	3e voie	2	4	3	2	10	2	11,72	2
	Sous-total	10	39	22	13		13		10
Animation	Externe	8	62	22	8	10	8	10,5	8
	Interne	4	138	84	11	14	11	14,44	4
	3e voie	3	36	25	6	12	6	14	3
	Sous-total	15	236	131	25		25		15
Urbanisme et développement des territoires	Externe	13	167	68	21	10	21	10	11
	Interne	7	96	64	14	11	14	10	6
	3e voie	5	24	14	9	10,75	9	10	4
	Sous-total	25	287	146	44		44		21
total général		220	2974	1543	359		352		214

CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – SESSION 2020
Notation des épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS EXTERNE

Composition (durée : 4h ; coef. 3)

TOUTES SPÉCIALITÉS	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
		461	27	260	86	88	5,86%	37,74%

Note dans la spécialité (durée : 4h ; coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	336	20	152	61	63	5,95%	36,90%	8,86
GSSS	29	2	17	5	5	6,90%	34,48%	8,91
Analyste	6	0	0	2	4	0,00%	100%	12,96
Animation	22	0	11	8	3	0,00%	50,00%	9,66
Urbanisme et dvpt des territoires	68	5	40	10	13	7,35%	33,82%	9,03

CONCOURS INTERNE

Rapport assorti de solutions opérationnelles (durée : 4h, coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	647	17	308	185	137	2,63%	49,77%	9,67
GSSS	95	1	75	15	4	1,05%	20,00%	7,98
Analyste	13	0	6	3	4	0,00%	53,85%	10,27
Animation	84	9	46	12	17	10,71%	34,52%	9,01
Urbanisme et dvpt des territoires	64	4	31	23	6	6,25%	45,31%	8,84

TROISIÈME CONCOURS

Rapport assorti de solutions opérationnelles (durée : 4h, coef.4)

SPÉCIALITÉ	Copies notées	< 5	≥ 5 < 10	≥ 10 < 12	≥ 12	% <5	% ≥ 10	Note moyenne
Administration générale	117	1	63	33	20	0,85%	45,30%	9,5
GSSS	16	1	5	5	5	6,25%	62,50%	10,56
Analyste	3	0	1	1	1	0,00%	66,67%	11,5
Animation	25	0	10	9	6	0,00%	60,00%	10,35
Urbanisme et dvpt des territoires	14	0	3	9	2	0,00%	78,57%	10,18

CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – SESSION 2020

Notation des épreuves d'entretien

SPÉCIALITÉ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

	<i>Concours externe</i>		<i>Concours interne</i>		<i>3^e concours</i>	
<i>14 et plus</i>	32	30%	15	15%	7	21%
<i>12 à 13,5</i>	27	25%	26	26%	22	65%
<i>10 à 11,5</i>	19	18%	16	16%	2	6%
<i>5 à 9,5</i>	30	28%	40	40%	3	9%
<i>0 à 4,5</i>	0	0%	2	2%	0	0%
Total candidats présents	108	100%	99	100%	34	100%
Candidats absents	2		4		1	
Note la plus basse	5,00		4,50		8,00	
Note la plus élevée	17,00		19,00		15,00	
Moyenne générale	11,68		10,76		12,31	
% notes ≥ 10	72,22%		57,58%		91,18%	
<i>Rappel 2018 Moyenne générale</i>	11,15		11,64		13,36	
<i>Rappel 2018 % notes ≥ 10</i>	65,41%		75,96%		92,45%	

SPÉCIALITÉ GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL

	<i>Concours externe</i>		<i>Concours interne</i>		<i>3^e concours</i>	
<i>14 et plus</i>	2	20%	2	18%	5	63%
<i>12 à 13,5</i>	4	40%	1	9%	1	13%
<i>10 à 11,5</i>	0	0%	2	18%	1	13%
<i>5 à 9,5</i>	3	30%	6	55%	1	13%
<i>0 à 4,5</i>	1	10%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	10	100%	11	100%	8	100%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	4,50		6,00		9,00	
Note la plus élevée	16,00		16,50		17,00	
Moyenne générale	10,85		10,32		13,50	
% notes ≥ 10	60,00%		45,45%		87,50%	
<i>Rappel 2018 Moyenne générale</i>	10,25		10,35		11,43	
<i>Rappel 2018 % notes ≥ 10</i>	50,00%		60,00%		85,00%	

SPÉCIALITÉ ANALYSTE

	Concours externe		Concours interne		3e concours	
14 et plus	2	50%	3	43%	0	0%
12 à 13,5	1	25%	2	29%	1	50%
10 à 11,5	1	25%	1	14%	1	50%
5 à 9,5	0	0%	1	14%	0	0%
0 à 4,5	0	0%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	4	100,00%	7	100,00%	2	100%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	11,50		8,50		10,50	
Note la plus élevée	16,50		15,00		12,50	
Moyenne générale	13,50		12,64		11,50	
% notes ≥ 10	100,00%		85,71%		100%	
Rappel 2018 Moyenne générale	15,00		9,79		Non ouvert	
Rappel 2018 % notes ≥ 10	100,00%		57,14%		Non ouvert	

SPÉCIALITÉ ANIMATION

	Concours externe		Concours interne		3e concours	
14 et plus	1	13%	3	27%	3	50%
12 à 13,5	2	25%	3	27%	1	17%
10 à 11,5	3	38%	3	27%	1	17%
5 à 9,5	2	25%	2	18%	1	17%
0 à 4,5	0	0%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	8	100,00%	11	100,00%	6	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	8,00		5,00		8,00	
Note la plus élevée	16,00		17,00		20,00	
Moyenne générale	11,13		11,82		13,50	
% notes ≥ 10	75,00%		81,82%		83,33%	
Rappel 2018 Moyenne générale	12,10		10,38		9,33	
Rappel 2018 % notes ≥ 10	70,00%		58,33%		66,67%	

SPÉCIALITÉ URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

	Concours externe		Concours interne		3^e concours	
<i>14 et plus</i>	1	5%	0	0%	7	21%
<i>12 à 13,5</i>	5	24%	1	7%	18	53%
<i>10 à 11,5</i>	2	10%	4	29%	6	18%
<i>5 à 9,5</i>	10	48%	9	64%	3	9%
<i>0 à 4,5</i>	3	14%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	21	100,00%	14	100,00%	34	100,00%
Candidats absents	0		0		1	
Note la plus basse	2,00		7,00		4,00	
Note la plus élevée	15,00		13,00		14,00	
Moyenne générale	8,60		8,93		9,00	
% notes ≥ 10	38,10%		35,71%		91,18%	
<i>Rappel 2018 Moyenne générale</i>	10,00		9,25		9,20	
<i>Rappel 2018 % notes ≥ 10</i>	50,00%		37,50%		40,00%	